

Séance du Grand Conseil

Mardi 26 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président souhaite un joyeux anniversaire à Mme la députée Marianne Savary ainsi qu'à Mme la députée Claudine Amstein.</p> <p>Les points 16, 17 et 18 de l'ordre du jour seront traités à 14h.</p> <p>M. le Président salue à la tribune la classe 8VSO de Mme Sabine Dorin, de Bex</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Nicolet, Schwaar</p> <p>Pétition: au sujet des animaux séquestrés à la fourrière.</p>			
RENV-CE	3.	(09_INT_251) Interpellation Philippe Ducommun concernant les frais de transports scolaires et demandant s'il y a une nouvelle contradiction. (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(09_INT_252) Interpellation Pierre Grandjean au nom du Groupe radical intitulée Raser gratis, mais à quel prix et au détriment de qui. (Souhaite développer)			
RENV-CE	5.	(09_INT_253) Interpellation Maximilien Bernhard demandant au Conseil d'Etat comment il entend organiser la prise des données biométriques sur le territoire vaudois. (Souhaite développer)			
RENV-CE	6.	(09_INT_254) Interpellation Jean-Marie Surer et consorts demandant à quand le port du masque antipollution et des tampons auriculaires pour les habitants d'Aubonne. (Souhaite développer)			
RENV-COM	7.	<p>(09_POS_131) Développement du postulat Fabienne Despot et consorts demandant à qui profite la vaccination contre le papillomavirus. (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures)</p> <p>Une demande de renvoi en commission est opposée à la demande de prise en considération immédiate. Au vote, le renvoi en commission (oui) est préféré à la prise en considération immédiate (non) par 75 oui, 31 non et 4 abstentions.</p>			

Séance du Grand Conseil

Mardi 26 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	8.	(154) Exposé des motifs et projets de lois modifiant : - la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) - la loi du 11 septembre 1973 sur l'aide aux études et à la formation professionnelles (LAEF) - la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LProMin) - la loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS)(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière générale sur les 4 lois est acceptée par 94 oui, 10 non et 5 abstentions. LOF: tous les art. sont adoptés sans discussion. LAEF: tous les art. sont adoptés sans discussion. LProMin: tous les art. sont adoptés sans discussion. LESS: tous les art. sont adoptés sans discussion. Fin du 1er débat	DSAS.	Jaquet-Berger C.	
OA	9.	(137) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (interdiction du port de cagoules et d'objets dangereux dans les manifestations)(2ème débat) (2ème débat): art.17, amdt Junod (suppression 1er tiret al. 1 et ajout al. 2bis nouveau) refusé par 59 oui, 70 non et aucune abstention. Art. 17, al. 5, amdt Brélaz (réintroduction) refusé par 63 oui, 64 non et 1 abstention. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 63 oui, 65 non et 1 abstention. Art. 17 accepté par 57 oui, 46 non et 25 abstentions. En votation finale, le projet de loi est adopté par 72 oui, 22 non et 40 abstentions. Fin du 2ème débat.	DSE.	Fiora-Guttman M. (Majorité), Kernen O. (Minorité)	
RENV-CE	10.	(08_MOT_053) Motion Isabelle Chevalley et consorts demandant une modification du règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie visant à restreindre l'usage du mazout comme moyen de chauffage Motion transformée en postulat. Les conclusions de la commission (prise en considération du postulat) sont adoptées par 67 oui, 55 non et 8 abstentions.	DSE	Pidoux J.Y. (Majorité), Buffat M. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 26 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF	11.	(08_PET_023) Pétition contre l'implantation d'une décharge contrôlée bioactive sur la Commune de Method au lieu dit Vigny Les conclusions de la commission (classement) sont adoptées par 78 oui, 37 non et 12 abstentions.	DSE	Jungclaus Delarze S.	
TRAITE	12.	(08_INT_174) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Susanne Jungclaus Delarze et consorts concernant la raffinerie Tamoil - la goutte qui fait déborder le vase	DSE.		
TRAITE	13.	(08_INT_172) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Miéville concernant le commandement de la police vaudoise et demandant s'il vaut la peine d'offrir ses services à l'Etat, alors que la Cheffe de la sécurité a déjà fait valoir publiquement sa préférence	DSE.		
TRAITE	14.	(03_INT_155) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Pierre Grin et consorts sur le projet de financement de Police 2000 et sa répartition par district et par commune.	DSE		
TRAITE	15.	(08_INT_150) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Zwahlen et consorts concernant l'usage des balles expansives par la police cantonale	DSE.		
OA	16.	(13) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Bertrand Clot et consorts demandant au Conseil d'Etat de reconnaître et de prendre en compte le handicap des enfants atteints de dyslexie, par une base légale, dans la loi scolaire. Il est décidé de voter en une seule fois sur les deux rapports des points 16 et 17 de l'ordre du jour. Les conclusions de la commission (acceptation des rapports) sont adoptées à l'unanimité.	DFJC.	Randin P.	
OA	17.	(127) Rapport complémentaire du rapport numéro 13 au Conseil d'Etat sur le postulat Bertrand Clot et consorts demandant au Conseil d'Etat de reconnaître et de prendre en compte le handicap des enfants atteints de dyslexie, par une base légale, dans la loi scolaire.	DFJC.	Randin P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 26 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	18.	(09_RES_018) Développement de la résolution Bertrand Clot suite aux rapports sur la dyslexie. (Souhaite développer) La résolution est adoptée par 109 oui, 1 non et aucune abstention.			
OA	19.	(151) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à ratifier l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 adopté sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat en urgence est acceptée par 106 oui, 4 abstention et aucune opposition. (2ème débat): art. 1 adopté sans discussion. En votation finale, le projet de décret est adopté à l'unanimité moins une abstention.	DFJC.	Wehrli L.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 26 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	20.	<p>(112) Exposé des motifs et projet de loi sur la formation professionnelle (LVFPR) et projet de loi modifiant la loi du 27 mars 2007 sur les préfets et les préfectures (LPréf) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les motions :</p> <p>Alain Gilliéron et consorts sur la mise en place par le CE de conditions-cadre, permettant aux entreprises vaudoises de bénéficier d'un soutien à la création de places d'arrentissages</p> <p>Jean Schmutz pour une véritable évolution de la formation prof. par apprentissage dans le Canton de Vaud ou la formation professionnelle en mutation</p> <p>Gérard Dyens demandant au CE de promouvoir et d'encourager une action coordonnée contre le chômage et la marginalisation des jeunes dont le degré de formation et la marginalisation des jeunes dont le degré de formation au terme de leur scolarité compromet les chances d'insertion professionnelle</p> <p>Odile Jaeger et consorts pour une validation des acquis professionnels en vue de l'obtention d'un CFC sur les postulats :</p> <p>Olivier Feller demandant au CE d'envisager, en collaboration avec les partenaires sociaux, la création d'une plate-forme permanente d'information et de coordination entre les entreprises proposant des places de stages et d'apprentissage et les institutions de formation et d'insertion professionnelle</p> <p>Irène Gardiol et consorts sur la formation des adultes dans le Canton de Vaud</p> <p>Jean-Pierre Grin demandant au CE de prendre des mesures urgentes pour revaloriser la formation professionnelle en entreprises (système "dual")</p> <p>Bernard Borel et consorts demandant au CE une amélioration de la surveillance de l'apprentissage dual</p> <p>Odile Jaeger Lanore et consorts pour la valorisation et le développement des filières de formation professionnelle et Réponses du Conseil d'Etat aux interpellations :</p> <p>Gérard Dyens et consorts demandant au CE de renseigner le GC sur les études en cours dans le domaine de la formation professionnelle : Planification des infrastructures Noël Crausaz - formation prof. Apprentis(es) - Mobbing sur les places de travail.(1er débat)</p> <p>(1er débat): LVFPr: entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 5 adoptés. Art. 6, amdt com adopté; art. amendé adopté. Art. 7 à 10 adoptés. Art. 11, amdt com adopté; art. amendé adopté. Art. 11bis, amdt com adopté;</p>	DFJC.	Chevalley C. (Majorité), Junod G. (Minorité)	02/06/2009

Séance du Grand Conseil

Mardi 26 mai 2009

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		art. amendé adopté. Art. 12, amdt com accepté par 69 oui, 52 non et 1 abstention. Interruption des débats, fin de séance.			
RENV-T	21.	(09_INT_179) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury demandant au Conseil d'Etat de se prononcer sur l'avenir de la formation des pasteurs dans notre Canton	DFJC.		02/06/2009

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :